



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Réserve pour les réunions techniques en 2004-05

1. A sa 288^e session (novembre 2003)¹, le Conseil d'administration a approuvé le financement des réunions ci-après par la réserve pour les réunions techniques inscrite dans le programme et budget pour 2004-05, moyennant un coût total estimé à 1 148 920 dollars E.-U.:
 - La dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action (223 440 dollars E.-U.).
 - Colloque international sur les syndicats et l'éradication de la pauvreté (349 840 dollars E.-U.).
 - Emploi des jeunes: mesures à prendre (242 520 dollars E.-U.).
 - Trois colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays de la SADC, dans les pays du MERCOSUR et dans les pays de l'ANASE (333 120 dollars E.-U.).
2. A la même session, le Conseil d'administration a décidé de reporter sa décision relative à l'affectation du solde, soit environ 640 000 dollars E.-U., à une session ultérieure.
3. A sa 289^e session (mars 2004)², le Conseil d'administration a décidé de reporter la décision relative à cette question à sa 291^e session (novembre 2004).
4. En mars 2004 a eu lieu une discussion sur les possibilités de réduire le coût de certaines réunions. La commission a demandé des informations complémentaires sur la ventilation du coût des réunions, notamment en ce qui concerne l'interprétation.
5. La réserve pour les réunions techniques couvre l'intégralité du coût de la participation et comprend une contribution au coût des travaux techniques préparatoires et du service technique des réunions. Le coût de la participation diffère selon le nombre de jours de

¹ Document GB.288/PFA/9.

² Document GB.289/PFA/8.

présence des participants, le nombre de ces participants et leur lieu d'origine. En moyenne, un participant coûte environ 4 400 dollars E.-U. en frais de voyage et en allocation de subsistance. Le coût des préparatifs techniques et du service diffère selon le travail déjà accompli par le Bureau sur la question, mais ne dépasse pas 105 000 dollars E.-U.

6. Les coûts d'interprétation sont financés par le budget régulier du Département des relations, réunions et documents. Ils sont placés là pour éviter que la conception ou la sélection des réunions ne se fonde sur la langue des participants. Le coût dépend du nombre de jours, du nombre de langues et du fait de savoir si l'interprétation se fait dans les deux sens ou dans un seul. Pour les réunions approuvées, le coût estimé total de l'interprétation est de quelque 208 000 dollars E.-U. Il est d'environ 9 000 dollars E.-U. par jour pour les trois langues officielles et pourrait dépasser 20 000 dollars E.-U. par jour en incluant d'autres langues.
7. On trouvera des informations détaillées sur le coût des réunions à l'annexe I.
8. A sa 290^e session (juin 2004)³, le Conseil d'administration a exprimé son intention de tenir une réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche qui pourrait avoir lieu en décembre 2004 et pourrait être financée par la réserve pour les réunions techniques pour 2004-05. Le coût estimé de cette réunion serait d'environ 113 000 dollars E.-U. Au cas où la commission déciderait de recommander le financement d'une réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche par la réserve pour les réunions techniques, un solde d'environ 527 000 dollars E.-U. resterait disponible au titre du financement indiqué précédemment.
9. Les réunions qui ont été proposées en novembre 2003 mais n'ont pas été retenues sont mentionnées dans l'annexe II. Au cours de la discussion de mars, certains gouvernements ont approuvé la proposition présentée par les groupes des employeurs et des travailleurs. Certains gouvernements ont exprimé des priorités différentes ou ont dit préférer que les ressources soient réservées à une réunion de suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, et la question pourrait être abordée de nouveau à la session de novembre 2004. Par ailleurs, certains gouvernements ont estimé que les gouvernements devraient participer plus directement à la procédure de sélection.
10. Deux réunions pourraient être retenues dans la limite de ressources indiquée au paragraphe 8 ci-dessus. Cependant, cela nécessiterait dans certains cas l'adoption de mesures visant à réduire leur coût. Ces mesures peuvent inclure la réduction de la participation ou de la contribution aux préparatifs techniques et au service.
11. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration une sélection de réunions qui pourraient être financées grâce au solde de la réserve pour les réunions techniques pour 2004-05.***

Genève, le 27 septembre 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 11.

³ Relevé des décisions de la 290^e session du Conseil d'administration.

Annexe I

Coût des réunions techniques

Titre	Travail technique préparatoire et service	Participation	Montant total couvert par la réserve pour les réunions techniques	Interprétation	Total général
<i>Réunions déjà approuvées</i>					
Emploi des jeunes: mesures à prendre	57 120	185 400	242 520	25 939	268 459
Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	64 240	76 300	140 540	26 300	166 840
Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays du MERCOSUR	64 240	12 100	76 340	4 600	80 940
Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays de l'ANASE	64 240	52 000	116 240	–	116 240
La dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action	104 240	119 200	223 440	37 467	260 907
Colloque international sur les syndicats et l'éradication de la pauvreté	104 240	245 600	349 840	70 985	420 825
Réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche	15 500	97 500	113 000	43 284	156 284
Total	473 820	788 100	1 261 920	208 575	1 470 495
<i>Réunions proposées en vue d'une sélection éventuelle</i>					
a) Réunion tripartite d'experts sur le harcèlement et la violence au travail	104 240	153 300	257 540	69 170	326 710
b) Réunion d'experts sur les formes dangereuses de travail des enfants	80 680	194 400	275 080	191 963	467 043
c) Colloque sur le travail décent et le développement local: réponse intégrée de l'OIT aux défis de la mondialisation	104 240	166 000	270 240	64 054	334 294
d) Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles	80 680	194 400	275 080	191 963	467 043
e) Réunion d'experts: avoir une plus grande influence sur l'élaboration des politiques: un défi pour les ministères du Travail	94 240	119 200	213 440	25 939	239 379
f) Réunion d'experts: mise au point d'indicateurs du dialogue social	84 240	133 900	218 140	43 231	261 371
g) Promouvoir des stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent	104 240	261 500	365 740	26 119	391 859
h) Réunion tripartite d'experts: cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits	104 240	194 000	298 240	43 300	341 540
Total	756 800	1 416 700	2 173 500	655 740	2 829 240

Annexe II

Réunions techniques de l'OIT pour 2004-05: réunions mentionnées dans le document GB.288/PFA/9 qui n'ont pas été retenues ¹

a) **Réunion tripartite d'experts sur le harcèlement et la violence au travail (257 540 dollars E.-U.)**

Objectifs opérationnels

Egalité entre hommes et femmes

Les mandats de l'OIT prennent des mesures concrètes pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

1c: Action normative

Les normes internationales du travail et le processus de contrôle des normes influent sur la législation et les politiques des Etats Membres pour la réalisation du travail décent et des objectifs internationaux de développement.

3b: Protection des travailleurs

Les mandats de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

Résultats attendus: Adoption d'un recueil de directives pratiques sur le harcèlement et la violence au travail, y compris le problème précis du harcèlement sexuel, et recommandations concernant les mesures que devraient prendre les mandats et le Bureau pour renforcer le développement, aux niveaux national et régional, de politiques et de programmes pratiques visant à lutter contre le harcèlement et la violence sur le lieu de travail.

Un recueil de directives pratiques du BIT fournirait les premières orientations internationales d'application générale sur le harcèlement sexuel au travail. Il compléterait et renforcerait l'attention accrue que la commission d'experts accorde à cette question, comme en témoigne récemment une observation générale dans le cadre de la convention n° 111 adoptée en 2002. La réunion s'appuierait également sur les travaux d'élaboration du recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services, qui a été examiné par une réunion d'experts en octobre 2003.

b) **Réunion d'experts sur les formes dangereuses de travail des enfants (275 080 dollars E.-U.)**

Objectifs opérationnels

1b: Travail des enfants

Le travail des enfants est progressivement éliminé grâce au renforcement des capacités et au développement du mouvement mondial contre le travail des enfants, la priorité étant donnée à l'élimination urgente de ses formes les plus intolérables et à la fourniture de solutions de rechange aux enfants et aux familles.

¹ La liste tient compte des modifications apportées aux textes.

3b: Protection des travailleurs

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Participation proposée: dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

Résultats attendus: Adoption de directives permettant de déterminer les travaux dangereux pour les enfants, y compris une liste reconnue sur le plan international de formes dangereuses de travail des enfants.

Les rapports des pays ont montré des lacunes importantes en matière d'identification des travaux dangereux pour les enfants. Cette réunion fournira des orientations cruciales pour les pays ayant ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui délègue au niveau national la responsabilité de décider des travaux dangereux pour les enfants et de leur donner la priorité dans les mesures de lutte. Cette réunion constituera pour les partenaires sociaux un forum d'échange d'expériences et d'informations sur les enfants qui sont occupés aux tâches et soumis aux conditions les plus dangereuses, et devrait permettre d'élaborer des critères et des documents internationaux pour l'adoption de mesures de prévention.

c) **Colloque sur le travail décent et le développement local: réponse intégrée de l'OIT aux défis de la mondialisation (270 240 dollars E.-U.)**

Objectifs opérationnels

Une approche intégrée du travail décent

Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

Réduction de la pauvreté et intégration sociale

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

Partenariats internationaux

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Participation proposée: six participants gouvernementaux, six participants employeurs et six participants travailleurs. A ces participants s'ajoutent les délégués du Conseil d'administration et des membres du personnel des bureaux extérieurs de l'OIT.

Résultats attendus: Contribution à la mise en œuvre des conclusions des discussions générales sur la sécurité sociale (2001) et sur l'économie informelle (2002), ainsi qu'à la promotion de plusieurs instruments de l'OIT comme les conventions n^{os} 87, 98, 141 et 155 ou les recommandations n^{os} 169, 189 et 193. Le colloque devrait contribuer à la mise en œuvre de certaines des recommandations qui devraient figurer dans le rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Le colloque fournira une plate-forme pour un échange d'informations et d'expériences entre les principaux acteurs du développement local, parties prenantes et chercheurs, de manière à enrichir les travaux de développement local de l'OIT et de ses mandants et partenaires, en mettant particulièrement l'accent sur les économies informelle et rurale. Le colloque sera organisé conjointement par les quatre secteurs.

d) Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (275 080 dollars E.-U.)

Objectif opérationnel

3b: Protection des travailleurs

Les mandats de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Participation proposée: dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

Résultats attendus: Une liste mise à jour des maladies professionnelles, basée sur un mécanisme simplifié prévu dans la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002.

La procédure de mise à jour de la liste des maladies professionnelles est exposée au paragraphe 3 de la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002: «La liste annexée à la présente recommandation devrait être périodiquement réexaminée et mise à jour par le biais de réunions tripartites d'experts convoquées par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail. Toute nouvelle liste ainsi établie sera soumise au Conseil d'administration pour approbation et, une fois approuvée, remplacera la liste précédente et sera communiquée aux Membres de l'Organisation internationale du Travail.»

e) Réunion d'experts: avoir une plus grande influence sur l'élaboration des politiques: un défi pour les ministères du Travail (213 440 dollars E.-U.)

Objectif opérationnel

4b: Gouvernements et institutions de dialogue social

Les cadres juridiques, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue social sont renforcés et utilisés.

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

Résultats attendus: Ensemble de conclusions sur les meilleures pratiques pour améliorer la position des ministères du Travail et de l'Emploi dans l'élaboration des politiques économiques et sociales.

La réunion fait partie d'un projet de recherche mené dans le cadre du Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail (IFP/DIALOGUE) dans le but de définir les arrangements institutionnels les plus à même de garantir que les questions sociales et relatives à l'emploi sont dûment prises en compte dans la formulation de la politique gouvernementale.

f) Réunion d'experts: mise au point d'indicateurs du dialogue social (218 140 dollars E.-U.)

Objectif opérationnel

Connaissances

Les politiques visant à promouvoir concrètement le travail décent se fondent sur des statistiques fiables et ventilées par sexe.

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

Résultats attendus: Un plan destiné à améliorer la capacité du BIT de réunir des statistiques sur le dialogue social et de préparer des directives internationales pour des statistiques sur les effectifs syndicaux et la couverture de la négociation collective.

IFP/DIALOGUE, avec l'appui du Bureau de statistique (STAT) et la coopération d'autres unités, a lancé en 2001 un programme qui devrait permettre d'évaluer les besoins des utilisateurs internes et externes dans les régions et les pays. Conformément au cadre stratégique, cette base de données pourrait, à terme, être le résultat des activités ordinaires de collecte de données de STAT.

g) Promouvoir des stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent (365 740 dollars E.-U.)

Objectifs opérationnels

Une approche intégrée du travail décent

Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

Réduction de la pauvreté et intégration sociale

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

Partenariats internationaux

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Participation proposée: 26 participants gouvernementaux, 13 participants employeurs et 13 participants travailleurs.

Résultats attendus: Echange international de vues et d'expériences sur la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent au niveau national pour appuyer plus à fond les mesures prises par les mandants de l'OIT pour faire progresser les stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent.

L'adoption et la mise en œuvre du travail décent comme objectif politique nécessitent une approche intégrée de l'élaboration des politiques économiques et sociales qui engage les parties nationales concernées tout en renforçant les mandants de l'OIT.